



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 mai 2026 à 19h00

Convocation adressée le 22/05/2026

Conseiller élus: 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 10
Conseillers votants : 11

Sous la présidence de : MOUTON Philippe, Maire

Etaient présents : BAILLY Éric, DREYER Nadine, MANSER Stéphane, OBER Nathalie, Buchy Vincent, RUBRECHT Stéphanie, SCHMID Christelle, ZIMMERMANN Myriam et AURAY Jonathan.

Etaient absents : GERBER Olivier qui donne pouvoir à SCHMID Christelle

Secrétaire de séance : ADOLPH Jennifer Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

Approbation du conseil municipal du 17/04/2026

1-Affaires générales

- Demande subvention mise en sécurité école
- Commissions communales

2-Personnel communal

- Création poste adjoint d'animation (modification horaire Estelle)
- Création poste adjoint technique (renouvellement contrat Béa)

3-Urbanisme

- Echange parcellaire avec M. KLEIN Stéphane (point annulé)

4-Divers

- Avis ancien château d'eau/ WALTER Jean-Paul
- Dévoiement source SCHELACKER
- Chauffe-eau logement école
- Location Maison des sœurs
- Avis création groupe WhatsApp conseil municipal
- Matinée de travail
- Commission sécurité

- **Demande de subvention au titre de la DETR – Travaux de sécurisation des accès de l'école communale**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation des accès de l'école communale par la pose d'un portail et d'un portillon.

À ce jour, l'établissement scolaire ne dispose d'aucun dispositif permettant de contrôler les accès. Dans le cadre du renforcement de la sécurité des établissements scolaires, la commune souhaite procéder à l'installation d'un portail et d'un portillon afin de sécuriser les abords de l'école et de limiter les intrusions extérieures.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 10 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser ces travaux en 2026 ;
- Sollicite une subvention au titre de la DETR ;
- Adopte le plan de financement suivant :

Montant HT des travaux : 10 000 € HT

DETR sollicitée : 8 000 € HT

Fonds propres de la commune : 2 000 € HT

Adopté à l'unanimité.

- **Commissions communales**

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts.

Cette commission, présidée par le Maire ou son représentant, est composée de commissaires titulaires et suppléants désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques, à partir d'une liste de contribuables proposée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de proposer une liste de 24 contribuables en vue du renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs ;
- Précise que la liste des personnes proposées est annexée à la présente délibération ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cette liste aux services fiscaux compétents ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution et au renouvellement de cette commission.

Adopté à l'unanimité

Délégués au Syndicat des Eaux

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des délégués représentant la commune au sein du Syndicat des Eaux de Phalsbourg ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection. Le conseil municipal procède à l'élection des délégués.

Sont élus :

Délégués titulaires :

- MANSER Stéphane
- BAILLY Éric

Délégués suppléants :

- GERBER Olivier
- AURAY Jonathan

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération au Syndicat des Eaux de Phalsbourg.

Adopté à l'unanimité.

Renouvellement de la Commission d'Appel d'Offres

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;

Considérant que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission est composée du Maire, président de droit, et de trois membres titulaires ainsi que de trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Le conseil municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Sont élus :

Membres titulaires :

- BAILLY Éric
- BUCHY Vincent
- GERBER Olivier

Membres suppléants :

- DREYER Nadine
- ZIMMERMANN Myriam
- AURAY Jonathan

Les membres ci-dessus désignés feront partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent.

Adopté à l'unanimité.

Commission de contrôle des listes électorales

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales de la commune ;

Monsieur le Maire rappelle que cette commission est chargée :

- D'examiner les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises par le Maire ;
- De contrôler la régularité de la liste électorale.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation. Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

Conseiller municipal membre de la commission :

- OBER Nathalie

Délégué de l'administration désigné par le Préfet :

-

Délégué désigné par le Président du Tribunal judiciaire :

-

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération aux services compétents.

Adopté à l'unanimité.

Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense au sein du conseil municipal.

Créée par le ministère des Armées, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien entre les forces armées, les élus et les citoyens. Le correspondant défense est notamment chargé de relayer les informations relatives aux questions de défense et de participer au devoir de mémoire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

MOUTON Philippe

En qualité de correspondant défense de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération aux services compétents.

Adopté à l'unanimité.

Désignation du référent incendie et secours

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;
Considérant qu'il convient de désigner un référent incendie et secours au sein du conseil municipal ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le référent incendie et secours est chargé d'informer et de sensibiliser le conseil municipal et les habitants de la commune sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours ainsi qu'à la gestion des crises.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne :

- BUCHY Vincent

En qualité de référent incendie et secours de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération aux services compétents.

Adopté à l'unanimité.

AUTRES COMMISSIONS

Gestion foncière

La commission de gestion foncière a pour rôle de suivre les dossiers liés aux terrains communaux, à l'urbanisme, aux permis d'urbanisme, au cadastre, à la carte communale et aux projets d'aménagement de la commune. Cette commission aura un rôle particulièrement important durant ce mandat avec la révision de la carte communale, le suivi des dossiers d'urbanisme et les réflexions sur l'aménagement futur de la commune.

- MOUTON Philippe, Le Maire
- BAILLY Éric, DREYER Nadine, MANSER Stéphane, OBER Nathalie, BUCHY Vincent, GERBER Olivier, RUBRECHT Stéphanie, SCHMID Christelle, ZIMMERMANN Myriam, et AURAY Jonathan.

Commission de gestion du matériel communal et des travaux

La commission de gestion du matériel communal et des travaux a pour rôle de suivre l'entretien des bâtiments communaux, des espaces publics, du cimetière, du matériel communal et les différents travaux réalisés dans la commune.

- BAILLY Éric
- DREYER Nadine
- SCHMID Christelle

Commission des affaires culturelles, du patrimoine et de l'environnement

Cette commission a pour rôle de suivre les actions culturelles, les animations communales, les relations avec les associations, le fleurissement, la valorisation du patrimoine communal, l'environnement, le cadre de vie ainsi que la communication communale (bulletin, photos, informations municipales).

- DREYER Nadine
- OBER Nathalie
- SCHMID Christelle
- RUBRECHT Stéphanie
- ZIMMERMANN Myriam
- GERBER Olivier

Point 2 : Personnel communal

- **Modification de la durée hebdomadaire d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial**

Le Maire informe le Conseil municipal que la durée hebdomadaire de l'emploi non permanent d'adjoint technique territorial créé par délibération n°19/2026 doit être modifiée afin de tenir compte de l'augmentation des besoins d'entretien des bâtiments communaux.

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire face à un accroissement temporaire d'activité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'annuler et remplacer la délibération n°19/2026 portant création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à raison de 10 heures hebdomadaires ;
- Décide de créer un emploi non permanent d'adjoint technique territorial (catégorie C), à raison de 20 heures hebdomadaires, du 1er mai 2026 au 31 août 2026, afin d'assurer l'entretien des locaux scolaires et périscolaires ainsi que des bâtiments communaux, notamment la salle polyvalente, le gîte communal et les communs des logements communaux ;
- Précise que la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité

• Création d'un emploi d'adjoint technique territorial pour continuité de service

Le Maire informe le conseil municipal que le contrat de Mme DEHLINGER Béatrice arrive à échéance le 31 mai 2026.

Afin d'assurer la continuité du service jusqu'à son départ à la retraite prévu au 1er septembre 2026, il convient de créer temporairement un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 27/35ème du 1er juin 2026 au 31 août 2026 inclus ;
- D'autoriser le recrutement de Mme DEHLINGER Béatrice en CDD sur cet emploi ;
- De maintenir la rémunération aux mêmes conditions que celles actuellement appliquées à l'agent ;
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Point 3 : Urbanisme

- Echange parcellaire avec M. KLEIN Stéphane (point annulé)

Monsieur le Maire revient sur l'annulation de ce point inscrit à l'ordre du jour.

Il explique que M. KLEIN a donné son accord à la société Karcher pour déposer de la terre sur un terrain situé en forêt au bout de la rue du Stade. Cette activité a entraîné le passage de plusieurs dizaines de camions dans la rue, occasionnant des nuisances et des dégradations : salissures, poussière et détérioration de la voirie.

À plusieurs reprises, Madame DREYER ainsi que Monsieur le Maire ont demandé à M. KLEIN de cesser ces dépôts et de se mettre en conformité avec les règles d'urbanisme en vigueur, sans que ces demandes ne soient suivies d'effet.

En conséquence, Monsieur le Maire et les adjoints ont décidé de retirer temporairement le projet d'échange parcellaire de l'ordre du jour, dans l'attente d'une régularisation de la situation.

Ces échanges parcellaires doivent permettre à la commune de récupérer les terrains situés au bout de l'Impasse des Fleurs dans le cadre du projet de création d'une voie de retournement. Ils présentent également un intérêt pour M. KLEIN, qui souhaite regrouper ses terrains dans la vallée afin d'y créer un verger. Le point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement.

Point 4 : Divers

- Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de M. WALTER Jean-Paul souhaitant acquérir l'ancien château d'eau communal afin de permettre un accès plus large aux terrains constructibles situés à l'arrière. Un avis favorable est émis, dans l'attente des devis pour le déplacement de la borne incendie et la destruction du château d'eau, qui resteront à la charge de l'acquéreur.
- Dévoiement de la source SCHELACKER ; Lors des travaux de terrassement réalisés chez M. LEY Pierre, des conduites correspondant à la source alimentant certains bassins communaux ainsi que la fontaine Vauban ont été découvertes. L'entreprise Karcher est intervenue afin de dévier cette source pour permettre la construction. Le montant des travaux est estimé à environ 33 000 €, et des recherches de subventions sont en cours.
- Chauffe-eau logement au-dessus de l'école
Le chauffe-eau du logement situé au-dessus de l'école est tombé en panne la semaine dernière. L'entreprise STROH est intervenue pour l'installation d'un nouveau chauffe-eau. Le coût des travaux s'élève à 1 089 €.
- Location Maison des sœurs
L'appartement vacant de la Maison des Sœurs a trouvé ses nouveaux locataires. Mme SPITZ Lauriane et M. DULINSKI Kacper ont reçu les clés ce vendredi.
- Communication du conseil municipal
Monsieur le Maire propose au nouveau conseil municipal la création d'un groupe WhatsApp afin de faciliter la communication et les échanges d'informations sans attendre les prochains conseils.
- Exercice de sécurité civile
Le 20 mai, un exercice de grande ampleur s'est déroulé sur la commune avec l'intervention de plusieurs centaines de sapeurs-pompiers ainsi que d'avions bombardiers d'eau. L'ensemble de l'opération s'est bien déroulé, malgré une déviation mise en place par la sécurité civile un peu compliquée.
- PACS
Le 11 mai, Monsieur le Maire a célébré le PACS de M. SCHWALLER et Mme PETTER, futurs habitants de la commune.
- Matinée de travail
Dans le cadre de la matinée de travail prévue le 30 mai, plusieurs interventions sont programmées au stade, autour du vestiaire, du presbytère, du cimetière, du château d'eau et de l'aire de jeux. Les participants peuvent ramener, si possible, une débroussailleuse, des gants... Un verre sera offert à l'arrière du gîte à l'issue de la matinée.

- Commission de sécurité – Salle polyvalente

La commission de sécurité de la salle polyvalente devra être convoquée cette année, conformément au contrôle obligatoire réalisé tous les 5 ans. Dans ce cadre, M. BAILLY a fait intervenir l'entreprise Pierre Paul Elec pour la mise en conformité des blocs de secours situés au niveau des fenêtres de toit de la salle polyvalente.

Conseil clôturé à 21h12

Prochain conseil municipal : 26/06/2026

SIGNATURE

MOUTON Philippe
ADOLPH Jennifer : Secrétaire de séance